



HAL
open science

Licence Théologie catholique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Théologie catholique. 2017, Université de Strasbourg. hceres-02026858

HAL Id: hceres-02026858

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026858v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Théologie catholique

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences humaines et sociales

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Théologie catholique* se présente comme une offre unique de formation dans l'espace universitaire national, fruit d'une histoire singulière, dont la création remonte à la signature d'une convention diplomatique du 5 décembre 1902 entre le Saint-Siège et l'empire allemand de Guillaume II. La convention de création fait l'objet d'une ratification entre la République française et le Saint-Siège en 1924. Dans ce contexte historique, la faculté de théologie catholique prépare, selon deux modalités distinctes de formation, l'une en présentiel, la seconde à distance, au diplôme national de licence en *Théologie catholique*, unique grade d'État délivré dans cette mention au sein d'un établissement universitaire public. La mention recouvre l'ensemble des champs disciplinaires qui définissent la théologie comme science humaine à caractère biblique, historique et systématique. Elle exige une initiation progressive aux épistémologies mises en œuvre en chacun de ces champs et veille à leur étroite connexion. Elle fait place à une connaissance progressive et approfondie de langues anciennes et modernes nécessaires à l'exploration de ses corpus de référence. Se définissant comme science religieuse, elle appréhende non seulement la réalité socio-historique du catholicisme, mais plus largement la réalité historique, sapientielle et dogmatique du christianisme. Orientée vers la recherche, la mention ouvre à la possibilité de préparer, au terme du cursus, le master *Théologie catholique* sous forme d'une spécialisation dans l'un des champs disciplinaires majeurs de la théologie. En raison de la situation particulière de l'Alsace-Moselle, régie par un concordat entre la République française et le Saint-Siège, la licence *Théologie catholique* habilite à l'enseignement du fait religieux dans les établissements scolaires publics et assure aux diplômés des débouchés professionnels ajustés aux besoins des institutions ecclésiales, mais aussi de bien d'autres secteurs d'activité qui forment le tissu du monde associatif et éducatif. Le large développement de l'enseignement à distance (EAD) constitue un pôle d'attractivité de la mention, s'étendant au-delà des frontières du territoire national.

Analyse

Objectifs

Les objectifs de la formation visent à doter les étudiants d'un socle de connaissances dans les divers domaines qui caractérisent la théologie catholique et lui confèrent son statut de discipline scientifique spécifique à caractère pluridisciplinaire. Les domaines concernés sont les sciences bibliques, la théologie dogmatique, l'histoire de l'Église, l'initiation à l'histoire des religions, ainsi qu'une formation fondamentale dans les disciplines philosophiques et éthiques. Les intitulés des unités d'enseignement (UE) obligatoires réparties sur les six semestres de la licence offrent un aperçu clair et complet des connaissances et des compétences attendues pour poursuivre des études en master ou postuler à des « emplois de niveau en accord avec la formation », essentiellement dans les « métiers de l'Église », mais aussi dans d'autres domaines professionnels. En lien avec ces objectifs fondamentaux, la préparation de la licence inclut également - et de manière structurelle - des initiations connexes en pédagogie religieuse, en théologie pratique et en droit canonique, toutes dimensions plus directement orientées vers l'acquisition de compétences à caractère professionnalisant. Les compétences afférentes à la mention sont propres à développer l'appréhension critique et méthodique des corpus de référence du christianisme, grâce à une pratique précocement mise en œuvre des

méthodologies nécessaires à cette fin : connaissance des langues anciennes pour l'étude des corpus bibliques, patristiques et médiévaux ; initiation aux méthodes de l'analyse littéraire et philosophique ; initiation aux sciences humaines de l'interprétation. Quoique centrée sur ses objectifs fondamentaux, la mention, en raison du large spectre qui la caractérise, risque tendanciellement de se confondre avec deux disciplines connexes dont elle ne peut par ailleurs se départir sans dommage pour sa propre crédibilité scientifique : la sociologie des religions et les sciences religieuses. Le caractère pluridisciplinaire de la formation explique le risque de relative indétermination épistémologique de la discipline et la nécessité de lui assurer une cohérence et une trajectoire bien définies et délimitées. En outre, la situation spécifique dans laquelle est insérée la faculté de théologie catholique (convention internationale entre la République française et le Saint-Siège) permet à un nombre limité d'étudiants qui peuvent y prétendre d'intégrer des postes d'agents pastoraux, d'enseignants dans les écoles primaires et secondaires, publiques ou privées. Cette situation avantageuse constitue un atout pour la faculté et lui confère une mission à caractère professionnel parfaitement identifiable.

Organisation

La structure de la formation proposée bénéficie d'une bonne lisibilité, et quant aux champs disciplinaires qu'elle recouvre et quant à la répartition entre tronc commun, cours optionnels et unités d'enseignement (UE) à choix placées aux semestres pairs. Cette tripartition entre disciplines majeures obligatoires, cours optionnels et UE à choix a pour but de favoriser et de consolider le socle fondamental de connaissances à acquérir, tout en permettant aux étudiants une initiation à la pratique de la transversalité disciplinaire. Ce dispositif très structuré et équilibré a pour but de désenclaver la discipline, et, le cas échéant, de donner aux étudiants qui en ont les aptitudes la possibilité de valider une UE dénommée « éléments de découverte », au-delà de 30 crédits ECTS (european credit transfer system), destinée à la connaissance d'un nouveau champ disciplinaire.

La structure de la formation se déploie autour de sept disciplines majeures : la théologie systématique, les sciences bibliques, les sciences historiques, la philosophie, l'éthique, le droit canonique et la théologie pratique. Ces différents champs disciplinaires sont censés former l'ossature et le contenu de la théologie catholique. Ces différents champs se retrouvent à chacune des grandes étapes de la formation, déployée sur six semestres, structure garantissant une réelle progressivité dans l'acquisition des connaissances et l'assimilation des méthodes et des outils pédagogiques afférents. Le premier semestre (S1) est consacré à des approches fondamentales et méthodologiques, tandis que du semestre deux (S2) au semestre six (S6), le large éventail des disciplines de la théologie fait l'objet d'une formation alliant maîtrise des méthodologies et progressivité des apprentissages dans les domaines d'étude concernés. Une place importante est accordée aux langues vivantes tout au long du parcours de formation, puis une place spécifique est consacrée à l'initiation aux langues anciennes indispensables au déchiffrement de la tradition textuelle théologique chrétienne. Cette forte intégration des langues est assurée par un dispositif pédagogique ajusté. L'organisation en parcours-types apparaît avec moins de clarté, cette lacune étant probablement imputable à l'indétermination des catégories utilisées pour qualifier les UE à choix. En effet, les UE à choix n'étant pas intégrés dans le parcours obligatoire, elles ne bénéficient pas de précisions utiles quant à la détermination de leur contenu. Le vocabulaire qui leur correspond accentue leur caractère indéterminé : « Projet spécifique » ; « Éléments de découverte ».

Positionnement dans l'environnement

L'environnement dans lequel s'insère la faculté de théologie catholique favorise passerelles et collaborations diverses à l'échelle de l'université. Les collaborations s'étendent à l'échelle des facultés de médecine, de droit et de lettres. Dans le domaine plus spécifique de la discipline concernée (théologie), les partenaires de collaboration les plus immédiats de la faculté de théologie catholique sont la faculté de théologie protestante de Strasbourg, puis le département de théologie de l'Université de Lorraine à Metz.

Les informations dont on dispose ne sont cependant accompagnées d'aucune précision particulière quant aux types réels de collaborations établies, qu'elles soient périodiques ou statutaires. Dans ce contexte, il apparaît difficile d'en apprécier les composantes précises en les rattachant aux parcours de formation proposés aux étudiants. En outre, la liste des partenaires nationaux et européens avec lesquels la faculté de théologie catholique est habituellement en contact est établie sous un mode essentiellement énumératif, agrémenté de quelques évocations thématiques qui ne permettent guère d'apprécier les modalités et les objets des collaborations évoquées.

La liste des projets de recherche en cours fait exception du côté des sciences bibliques. Arrimé à l'équipe de recherche en exégèse biblique (EREB), axe de l'équipe d'accueil Théologie catholique et de sciences religieuses (EA 4377), le projet porte sur la construction et l'évolution des identités religieuses dans le judaïsme ancien et le christianisme primitif. Ledit projet est mené conjointement par les facultés de théologie catholique et protestante. On notera enfin qu'une UE consacrée à l'initiation à la recherche pour la transition vers le master appelle et favorise la connexion avec les projets et les équipes de recherche qui fédèrent les enseignants-chercheurs au sein de la faculté de théologie, à l'échelle des axes de recherche que sont les sciences bibliques et historiques, la philosophie, l'histoire et la théologie des religions.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique assurant l'encadrement des étudiants est fortement structurée. La répartition des fonctions et rôles attribués à chacun correspond parfaitement à la progressivité de la formation dispensée, dans le respect des étapes qui la caractérisent. Cette structuration clairement établie et les décisions concertées pour la rendre plus opérationnelle et adaptée aux besoins des étudiants apparaissent comme l'une des composantes majeures de la formation. La vigilance exercée quant à la bonne orientation des étudiants, et au premier chef la vérification de leurs aptitudes linguistiques (notamment pour les étudiants étrangers), est assurée par une commission pédagogique ad hoc. On distingue plusieurs niveaux d'accompagnement, ceux-ci résultant de deux types de parcours proposés, l'un en présentiel, le second sous le mode de l'enseignement à distance (EAD). Particulièrement exigeant en matière de vérification de la régularité et de la planification du travail effectué par les étudiants inscrits sous cette dernière modalité, le parcours d'enseignement à distance comporte un responsable coordinateur de l'ensemble du parcours, secondé par un ingénieur pédagogique et un étudiant vacataire qui, chacun pour leur part, veillent à la bonne exécution du parcours et à la restitution et à la réception des prestations académiques exigées. Des responsables d'année, secondés par des représentants étudiants et le responsable du diplôme, assurent, au sein d'une unique commission pédagogique régulièrement réunie (au moins deux fois par semestre), la vérification de la cohérence des parcours, les adaptations pédagogiques qu'ils requièrent le cas échéant, et le suivi de l'étudiant après établissement d'un contrat d'étude personnalisé. On notera également l'intégration au sein de la commission pédagogique d'enseignants vacataires issus du monde professionnel, chargés de favoriser l'insertion des étudiants dans le monde professionnel. La constitution d'une unique commission pédagogique est révélatrice de la volonté de cohésion et d'adaptation du parcours d'études en vue d'un taux maximal de réussite. Il n'en demeure pas moins que la composition de l'équipe pédagogique souffre d'une ambiguïté : l'expression « équipe pédagogique » y désigne en effet tantôt l'ensemble des 38 enseignants impliqués dans la formation à un titre ou à un autre, tantôt une commission pédagogique formée de responsables administratifs et de représentants des diverses composantes de la formation.

L'équipe pédagogique se compose de 9 professeurs des universités, de 11 maîtres de conférences, majoritairement de la section 76 du conseil national des universités (théologie catholique), dont le nombre d'heures attribuées s'échelonne entre 18 et 162 heures, et de 14 vacataires dont le nombre d'heures attribuées varie entre 24 et 147 heures. Ces disparités s'expliquent en fonction des champs disciplinaires représentés et des unités d'enseignement dispensées. Aucune précision particulière et supplémentaire - utile au déchiffrement des données fournies - n'est disponible en l'état.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

La spécificité que représente le parcours EAD constitue un atout majeur de la mention *Théologie catholique*. A rebours des préoccupations concernant les débouchés professionnels des étudiants inscrits en présentiel et issus de l'enseignement de second degré, le parcours EAD s'adresse en majorité à des étudiants insérés dans la vie professionnelle et rassemblant 39,26 % du total des inscrits. Les motivations de ces étudiants sont dirigées vers le choix d'une discipline universitaire dont l'attractivité tient à son caractère unique dans le paysage universitaire national. Plus de 50 % du total des inscrits est constitué de salariés et de retraités, alors que les étudiants non salariés représentent un peu plus de 15 % de l'ensemble des effectifs. Mais l'attractivité précédemment soulignée n'est pas sans inconvénients au vu des abandons déplorés dès la première année de licence (L1) dans le parcours EAD, où l'on constate un taux d'abandon conséquent sur les cinq dernières années, une tendance qui tend même à se renforcer (37 sur 95, 23 sur 92, 10 sur 99, 51 sur 75, 20 sur 66). En fin de parcours, le nombre des diplômés représente entre un quart et un cinquième des effectifs initiaux. En revanche, dans le parcours présentiel, les effectifs tendent à diminuer légèrement en première année de licence (L1) (19 en 2011-2012 ; 15 en 2015-2016), mais présentent une hausse sensible en deuxième année de licence (L2, 12 en 2011-2012 ; 27 en 2015-2016), hausse qui s'explique par l'admission récente d'un nombre conséquent d'étudiants étrangers, si bien que le nombre d'abandons en L1 est à la fois très faible et stable sur les cinq dernières années (2, 0, 1, 2, 3). Ainsi, en dépit d'un fléchissement passager en 2015-2016, la tendance générale de l'évolution du nombre de diplômés est à la hausse si on tient compte des chiffres des cinq dernières années (9, 11, 11, 22, 14) et des projections pour 2016-2017. Le point de faiblesse affecte donc prioritairement le parcours de l'EAD et mérite quelque explication. Le phénomène précoce d'érosion constaté en EAD est en partie imputable aux exigences académiques relatives aux travaux et validations à remettre par les étudiants - modalité fondamentale de vérification de leur progression et de leur aptitude à franchir les différentes étapes qui conduisent à la licence. Les étudiants concernés se heurtent à des lacunes méthodologiques initiales qu'il est plus difficile de pallier en raison du mode de préparation de la licence à distance. En dépit des efforts déployés par l'équipe pédagogique en charge du parcours, les réquisits méthodologiques afférents aux exercices universitaires demandés souffrent d'une insuffisante assimilation et d'une difficulté corrélative à les mettre en œuvre dans les exercices académiques sollicités. Une réflexion de fond est néanmoins engagée par la commission pédagogique afin de remédier le plus possible à cette situation. Le passage du télé-enseignement à la maîtrise des possibilités qu'offrent les réseaux numériques et leurs nouveaux supports d'accompagnement ne s'est opéré pour le moment que de manière imparfaite, si bien que le chantier est à peine amorcé mais se révèle néanmoins prometteur, notamment pour renforcer la stabilité des effectifs inscrits en EAD. On peut déplorer un effet de décalage entre la bonne structuration de l'équipe pédagogique et les résultats obtenus en matière de fidélisation des étudiants inscrits en L1. Sur les 66 étudiants de L1 inscrits en EAD pour l'année 2015-2016, seuls 17 d'entre eux poursuivent en L2, bien que les effectifs globaux de L2 demeurent relativement stables et même en légère progression sur la période du dernier quinquennal (2011-2016). En revanche, le nombre effectif de diplômés dans la mention (réussite en troisième année de licence (L3)) est faible et ne dépasse pas 20 % des effectifs initialement admis

en L1. L'érosion et les abandons constatés demeurent donc élevés. Il n'en va pas de même pour les étudiants inscrits en présentiel, dont le nombre demeure beaucoup plus modeste, mais dont le taux de réussite au diplôme bénéficie d'une réelle constance sur le dernier quinquennal. Il demeure cependant malaisé de déterminer avec précision les taux de réussite, car les chiffres disponibles présentés sous forme de tableau récapitulatif apparaissent comme une tenue comptable des effectifs par années de formation. Sur l'ensemble des diplômés de L3, cinq d'entre eux ont poursuivi leurs études en master pour l'année 2014-2015. On ne sait cependant s'il s'agit du master *Théologie catholique*. Ce chiffre modeste ne peut faire l'objet d'une appréciation adéquate, tant les données chiffrées fournies par l'établissement sont insuffisantes pour une évaluation pertinente des taux de réussite. On notera par ailleurs que le passage des étudiants inscrits en licence vers les filières du master révèle des taux faibles de transition. Les éléments statistiques fournis manifestent deux points capitaux : une répartition équilibrée des heures d'enseignement entre professeurs et maîtres de conférence, une place conséquente accordée à des enseignants vacataires dont les heures attribuées correspondent à l'orientation professionnelle des étudiants et à la variété des débouchés qu'elle autorise.

Place de la recherche

Le domaine de la recherche est essentiellement honoré par une « initiation » aux méthodologies de la recherche ajustées au cursus de licence. Cette initiation est proposée dans le cadre restreint d'une session intensive de six heures, en début d'année universitaire semestre 1(S1). De manière plus fondamentale, les étudiants bénéficient, sur une période couvrant les semestres 2, 4 et 6 (S2, S4 et S6) d'un cours intitulé « Projet interdisciplinaire » dans lequel sont présentés les axes de recherche de la faculté et leur concrétisation sous forme de colloques scientifiques ou de journées d'études doctorales. En semestre 5 (S5), une initiation plus spécifique à la méthodologie de la recherche est directement orientée vers la transition en master. Ces dispositifs précis, adaptés au cursus de licence, souffrent néanmoins d'une ouverture encore insuffisante des étudiants de licence à la connaissance de ce domaine d'activité tel qu'il est conduit à l'échelle de la discipline dans les différents laboratoires et équipes de travail qui le structure.

Place de la professionnalisation

En raison de la place significative accordée aux acteurs de la vie professionnelle dans le cursus de formation, les étudiants inscrits dans la mention *Théologie catholique* sont informés avec précision des débouchés professionnels qu'autorise le cursus de licence et des niveaux de diplomation ultérieure auxquels elle prépare. La découverte des secteurs d'activités concernés se fait sous le mode de rencontres avec les professionnels et les représentants des institutions qui les supportent, en particulier le bureau des cultes et l'académie de Strasbourg. Cette initiation spécifique et ciblée advient dès le semestre 2 (S2), sous la forme d'une UE consacrée aux métiers de l'Église dans le cadre spécifique des églises concordataires. Cette initiation se poursuit en semestre 5 et 6 (S5 et S6) et s'intègre dans un environnement plus global, à l'échelle de l'université (Espace avenir de l'université de Strasbourg). La faculté de théologie délègue à cet effet un référent insertion professionnelle qui a la charge d'orienter les étudiants en direction de cet espace commun. Les secteurs d'activité concernés ne se limitent pas à des charges ecclésiastiques. Grâce à une formation interdisciplinaire que requiert l'initiation aux sciences théologiques, les champs de compétence acquis par les étudiants peuvent avoir des effets favorables sur les profils professionnels recherchés dans les métiers de la communication, du journalisme, de l'entrepreneuriat social et éducatif et des métiers de l'enseignement.

Place des projets et des stages

Le dispositif mis en place est rigoureux et répond de manière adaptée aux débouchés possibles qu'offre un parcours de licence. Dans le contexte très particulier qu'est le régime concordataire, le niveau licence qu'offre la mention *Théologie catholique* autorise des débouchés professionnels dans au moins quatre secteurs d'activité bien identifiés : le milieu scolaire, le milieu paroissial, le milieu hospitalier et le milieu associatif et éducatif. Ces quatre secteurs d'activité orientent la politique de la faculté en matière de stages professionnels, à l'aide d'un dispositif précis : dans le prolongement du cours de S2 consacré aux « métiers d'Église », l'étudiant, accompagné d'un maître de stage, suit deux stages d'insertion professionnelle et pastorale, en S5 et en S6. Ces expériences in situ, dont le volume horaire correspond à 48 heures réparties sur les semestres 5 et 6, sont adossées à un dispositif pédagogique de relecture théorique conçue sous le mode d'un cours de théologie pratique. Au terme de leur stage professionnel, les étudiants sont tenus de rédiger un rapport circonstancié de stage, soumis à soutenance et vérifiant le niveau de compétences acquises en vue d'une adaptation au secteur d'activités concerné.

Place de l'international

La mobilité des étudiants demeure le point faible de la formation. Ce faible niveau de partance, en dépit de la solidité et de la diversité des partenariats (pas moins de 11 facultés européennes de théologie mentionnées), s'explique par le fait que le taux d'étudiants étrangers qui préparent la licence de théologie catholique est légèrement supérieur à celui des étudiants résidents sur le territoire national. La présence d'étudiants étrangers (issus des continents africain et asiatique en particulier) qui forment le noyau stable des effectifs totaux, est enrichie par l'accueil d'étudiants bénéficiant du contrat European Region Action Scheme for the Mobility of University Students (Erasmus). Ceux-ci

proviennent essentiellement de l'union européenne. On constate néanmoins qu'ils sont peu nombreux. Une politique plus volontariste d'incitation à la partance est évoquée, quoique le dispositif qui permette d'y satisfaire demeure embryonnaire. La faculté de théologie s'est engagée dans le projet IDEX mobilité internationale en vue d'allocations boursières censées faciliter la mobilité des étudiants, à hauteur d'une bourse d'un montant de 400 euros par mois pour les étudiants qui peuvent y prétendre. L'apprentissage des langues couvre l'ensemble du parcours de formation et correspond à une progression par niveau. Cette pédagogie d'apprentissage s'avère indispensable pour la maîtrise des langues anciennes. Si les langues vivantes telles que l'allemand et l'anglais occupent également une fonction déterminante sur l'ensemble du parcours de formation, on ne signale pas de cours professés dans les langues mentionnées, ni les types de corpus qui servent de référence pour leur apprentissage.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Des dispositifs variés de promotion de la formation, de niveaux différents, constituent l'ossature d'une politique volontariste de recrutement au-delà du bassin local que représente l'espace régional d'Alsace-Moselle, essentiellement polarisé sur les fonctions ministérielles que peuvent assumer les agents pastoraux des diocèses concernés (Strasbourg et Metz). Ces dispositifs font appel aux outils classiques qu'offrent les réseaux numériques avec une information plus ciblée en direction des diocèses de France qui cherchent eux aussi à former leurs cadres dans le domaine de l'accompagnement des structures ecclésiales locales et de l'enseignement catéchétique. La faculté de théologie catholique s'assure périodiquement d'une présence d'une délégation étudiante dans les lycées lors des journées promotionnelles consacrées à l'orientation des lycéens. Outre ces dispositifs ponctuels, un référent professionnel et un enseignant vacataire chargé du coaching coordonnent l'ensemble du dispositif. Quant aux dispositifs d'aide à la réorientation des étudiants inscrits dans la mention, ils ne sont guère précisés. On notera cependant que ces dispositifs sont prioritairement orientés en direction des étudiants non-inscrits en présentiel. En vue d'accroître les taux de réussite à la licence, le dossier préconise une inscription par semestre, avec la possibilité - moyennant validation -, d'une inscription pour le semestre suivant. Ces vérifications pas à pas contraignent les enseignants à favoriser le contrôle continu intégral. La force d'attractivité de la formation est assurée par une longue expérience de la préparation de la licence dans le cadre de l'EAD. Cette ligne de force doit néanmoins s'adapter aux nouvelles technologies et, en particulier, aux outils du numérique qui demeurent pour le moment à l'état d'expérimentation.

Modalités d'enseignement et place du numérique

La faculté de théologie catholique est entrée dans une phase de transformation de ses outils numériques. La mise à disposition des cours et supports documentaires et méthodologiques afférents, essentiellement destiné aux étudiants non-inscrits en présentiel, passe par une transformation de l'espace moodle. De facture initialement statique, il opère sa mue en usant d'autres outils de facture interactive. L'évolution des pratiques pédagogiques en ligne est un facteur décisif pour la vitalité et l'attractivité de la mention. L'adaptation apparaît urgente, dans la mesure où le caractère statique des outils majoritairement utilisés ne favorise pas la diversification nécessaire des modes de validation qui sont offerts aux étudiants. L'interactivité que doit favoriser la promotion de procédures pédagogiques nouvelles peut redonner à l'EAD une nouvelle dynamique, notamment en direction des étudiants inscrits depuis des pays étrangers. L'adaptation aux nouveaux outils numériques constitue le seul moyen de pérenniser la dynamique ouverte par l'EAD. Si cette mutation ne s'opère pas dans des conditions optimales, c'est l'outil lui-même qui risque de périr. On notera que rien n'est précisé quant à la formation des étudiants à l'usage de l'outil numérique. Seule une journée de formation a été expressément dédiée aux enseignants, sans que cette initiative n'ait été étendue aux étudiants eux-mêmes. Les procédures concrètes de formation au numérique demeurent un chantier ouvert et encore à baliser. Sa mise en œuvre est plutôt décrite à l'état embryonnaire et comme devant se réaliser dans un futur proche. En EAD, l'apprentissage des langues anciennes - élément fondamental de la discipline - veut éviter, en raison des exigences de niveau, le cumul de deux langues dans le même semestre. Ainsi, pour satisfaire aux exigences de niveau, l'étudiant du parcours inscrit en EAD réalisera en un semestre ce qu'un étudiant inscrit en présentiel est appelé à réaliser en langue sur deux semestres. Il pourra atteindre les objectifs fixés sur quatre semestres. Le dispositif longuement éprouvé de l'enseignement à distance, moyennant un choix adapté de nouveaux instruments numériques, garantit à des étudiants à mobilité réduite de pleinement bénéficier de l'ensemble des dimensions qui composent et structurent la formation.

Evaluation des étudiants

Le dispositif mis en place pour l'évaluation des étudiants se caractérise par une variété maîtrisée d'exercices consistant, pour chaque UE considérée, en un minimum de trois épreuves réparties entre les cours qui forment cette UE disciplinaire. Les épreuves sont de trois types : 1/ épreuve écrite, 2/ travail effectué hors des heures obligatoires de présence in situ (« travail à la maison »), 3/ épreuve terminale située à la fin de chaque semestre (orale ou écrite, d'une durée maximale de 2 heures.). Cette épreuve terminale ne dépasse pas 50 % de l'ensemble des types d'épreuves prévues. La première série d'épreuves est appelée « épreuve intermédiaire » et correspond aux deux premiers types d'exercice ; la seconde série correspond à l'épreuve dite « terminale », conçue selon deux modalités possibles : un exercice écrit ou une prestation de type oral. On distinguera encore dans ce dispositif, les épreuves de type A, valant « convocation », et les épreuves de type B, « sans convocation ». Les épreuves de type A concernent la session d'épreuves terminales qui

impliquent assiduité. Certains exercices évoqués, du type quizz, sont difficiles à apprécier et le dispositif mis en œuvre paraît exagérément complexe. Concernant les règles d'attribution des European credits transfer system (ECTS), celles-ci ne font l'objet d'aucune précision particulière, bien que les crédits soient quant à eux dûment répertoriés sous forme de tableau annexé comportant de nombreux indicateurs concernant les coefficients attribués pour chacun des cours qui forment une UE. Le dispositif de validation des UE (de sept à huit UE par semestre), essentiellement assurée par le contrôle continu intégral, répond aux règles générales d'évaluation des étudiants en licence, telles que définies par l'université de Strasbourg. L'ensemble du dispositif est supervisé par un jury de la licence, réuni au moins deux fois par semestre, et dont les membres sont élus par le conseil de faculté. Le travail d'évaluation du jury de la licence est préparé en amont par une commission pédagogique chargée d'évaluer le parcours semestriel de l'étudiant et de l'ajuster au besoin. Ce dispositif à double détente vise essentiellement à parfaire les parcours individuels de formation et à les réajuster en fonction des capacités d'adaptation des étudiants.

Des points de faiblesse dans le système d'évaluation apparaissent pour les étudiants inscrits dans le cadre de l'EAD. Le taux d'abandon en L1 est conséquent. Les chiffres communiqués indiquent que pour l'année 2015-2016, sur 66 étudiants initialement inscrits, seuls 17 d'entre eux ont poursuivi leurs études en L2.

Suivi de l'acquisition de compétences

Les précisions fournies par l'établissement au sujet du suivi de l'acquisition des compétences étant des plus lacunaires, il est difficile d'en apprécier le degré d'efficacité. Nonobstant cet état de fait, on notera qu'une UE appelée « unité d'enseignement complémentaire » (UE 30+), consistant dans l'acquisition d'une spécialisation supplémentaire, ne fait pas l'objet d'une certification officielle, en dépit d'une demande expresse adressée aux autorités de tutelle. La demande établie est motivée par le fait qu'elle concourt à l'élargissement des domaines de compétence. Quant à la fiche de supplément au diplôme, elle n'est pas systématiquement jointe au diplôme délivré, mais uniquement sur demande expresse de l'étudiant. Cette pratique n'est pas justifiée et ne concourt pas à l'appréciation circonstanciée des compétences acquises dans le domaine d'étude concerné.

Suivi des diplômés

Des motifs circonstanciels ne permettent pas de fournir des statistiques fiables quant au suivi des diplômés. Le motif invoqué ressortit à la mise en œuvre tardive des enquêtes menées par l'observatoire régional de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des étudiants (ORESIPÉ).

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

L'existence d'un conseil de perfectionnement n'est pas formellement indiquée. Si l'appellation fait défaut, la réalité qu'elle recouvre semble correspondre à la composition de l'équipe pédagogique, de structure bipolaire, administrative et pédagogique incluant une délégation étudiante.

En outre, des procédures régulières d'autoévaluation sont actives au niveau de trois instances qui coordonnent leurs travaux : 1/ l'équipe pédagogique a la charge de la formation dans sa structure et son contenu ; 2/ l'assemblée générale des enseignants rassemble l'ensemble des intervenants pour la mention de licence, vacataires y compris en raison de leur forte implication dans les orientations professionnelles ; 3/ le conseil d'administration (CA) est composé d'enseignants élus et de représentants élus des étudiants, des partenaires professionnels et des représentants de l'équipe administrative.

L'autoévaluation est également pratiquée grâce à des enquêtes ciblées en direction des étudiants et dont les résultats ont été fournis par l'établissement sous forme d'annexes graphiques. On y recense, de la part des étudiants interrogés, les recommandations et requêtes suivantes : 1/ une requête d'harmonisation des différents types d'exercices exigés pour les deux types de parcours de formation, en présentiel et en EAD ; 2/ une requête de consolidation de l'apprentissage à l'autonomie par des modules méthodologiques appropriés ; 3/ une requête d'amélioration et de développement du caractère interactif de l'enseignement à distance. L'établissement déplore néanmoins une trop faible participation active et propositionnelle des étudiants consultés par enquêtes ciblées.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une offre de formation originale dans le paysage universitaire public.
- Une formation ouverte à la transversalité des disciplines et un environnement propice pour des passerelles d'initiation à la recherche.
- Une formation adaptée à des types de professionnalisation bien identifiés et la recherche de relais institutionnels locaux pour accompagner et coordonner cette dimension.
- Un cursus d'étude structuré et polarisé sur l'acquisition de savoirs diversifiés au service de la logique disciplinaire que constitue la mention *Théologie catholique*.

Points faibles :

- Les taux d'abandon trop importants pour les étudiants inscrits en EAD.
- Les pratiques d'évaluation trop nombreuses et mal unifiées.
- La faiblesse des initiations méthodologiques comme structure d'accompagnement.
- L'insuffisance de la mise en œuvre de la mobilité des étudiants, en dépit de nombreux partenariats répertoriés.
- Le suivi des diplômés et l'évaluation de leur mode d'insertion professionnelle qui demeurent embryonnaires.

Avis global et recommandations :

La nature de la théologie et la dimension connexe de ses composantes majeures (langues, histoire, droit, philosophie) exige qu'un nombre significatif et structuré d'unités d'enseignement constituent son ossature et assurent sa cohérence disciplinaire. La mention de licence *Théologie catholique* s'efforce de faire droit à cette dimension épistémologique et didactique propre. L'accompagnement méthodologique des étudiants s'impose d'autant plus impérieusement dans cette configuration particulière. On constate que l'UE 6 du semestre 1 (méthodologie universitaire) totalise à peine 24 heures dispensées sous forme de travaux dirigés. Il conviendrait d'en renforcer, d'en étaler et d'en diversifier les modalités tout au long du cursus de formation, de telle sorte que les requêtes exprimées dans les enquêtes d'évaluation à destination des étudiants puissent être honorées. Le passage aux outils innovants du numérique peut servir d'appoint utile à l'attractivité de la mention pour les étudiants contraints de recourir à l'enseignement à distance, fleuron de l'établissement universitaire. Concomitamment, des données chiffrées plus précises permettraient d'apprécier de manière affinée les taux d'abandon et de réussite indiqués et les moyens de remédier à des situations d'abandon précoce. Quant à l'exclusivité affichée de l'offre de formation, il faudra en tempérer l'affirmation d'unicité, puisque les facultés de théologie canoniquement érigées dans les instituts catholiques français délivrent des diplômes légaux à reconnaissance internationale.

Observations de l'établissement

Université

de Strasbourg

Licence

Mention : *Théologie catholique*

Observations relatives à l'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

L'Université de Strasbourg ne formule aucune observation.

Michel DENEKEN

Président

Strasbourg, le 7/06/2017



Michel DENEKEN

Cabinet de la Présidence

Bât. Nouveau Patio
20a, rue Descartes

Adresse postale :

4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95

www.unistra.fr